
HYDERABAD – Réunion du GAC avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Lundi 7 novembre 2016 – 13h45 à 15h00 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

THOMAS SCHNEIDER : ... qui nous accompagnent à cette réunion.

Pour les nouveaux membres du GAC qui ne sont pas encore habitués, je leur demande de se présenter en cinq secondes pour que nous sachions qui ils sont.

Nous commençons par Bruce, à droite.

BRUCE TONKIN: Bruce Tonkin.

BECKY BURR: Becky Burr.

CHERINE CHALABY: Cherine Chalaby.

STEVE CROCKER: Steve Crocker.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MARKUS KUMMER: Markus Kummer, co-président du CWG.

CHRIS DISSPAIN: Chris Disspain.

GORAN MARBY: Goran Marby.

STEVE CROCKER: Bruce et Becky occupent une même place. Bruce finira demain son mandat et c'est Becky qui va prendre sa place, mais ils sont traités sur un pied d'égalité.

THOMAS SCHNEIDER : Peut-être que les autres membres pourraient parler un peu.

MAARTEN BOTTERMAN : Maarten Botterman.

RAM MOHAN: Ram Mohan.

ASHA HEMRAJANI: Asha Hemrajani.

LOUSEWIES VAN DER LAAN: Lousewies van der Laan.

STEVE CROCKER : Et il y en a quelques uns par là, cachés.

Ron Da Silva, Akinori, Jonne, and Lito. Et Rinalia.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Nous avons diffusé un programme dans sa version préliminaire et nous avons revu cela avant notre pause déjeuner en tenant compte des thèmes que nous avons abordés au cours des dernières semaines. Il y a une demi heure, nous avons pu établir cette liste que vous pouvez voir à l'écran. Voilà ce que nous voulons discuter et analyser avec vous.

Nous sommes conscients du fait qu'il y a deux questions posées par le conseil d'administration et nous leur en sommes reconnaissants car c'est la première fois que nous avons cette demande de leur part, pour nous faire savoir ce qu'ils aimeraient bien obtenir de nous en termes d'informations. Le conseil d'administration pourrait peut-être faire une intervention rapide sur ces questions et nous expliquer ce qu'ils attendent. Nous en

avons parlé, mais que tout le monde sache clairement ce qu'ils attendent de nous.

Je ne sais pas si Goran ou Steve veut en parler.

STEVE CROCKER :

Je pense que c'est Chris qui pourrait expliquer cela, mais en principe, certaines questions pourraient être discutées en profondeur. Il y a une résolution dans notre ordre du jour pour la réunion du conseil d'administration de demain, je ne me rappelle plus la date, demain mardi.

Ceci s'applique aux codes de pays à deux caractères au second niveau. Je l'ai mal mentionné la dernière fois.

Je ne veux pas vous dire exactement ce que dit la résolution, mais je voudrais ne pas discuter ce thème parce que nous l'aborderons dans la réunion de demain.

Quant au .WEB, à ce sujet, je ne suis pas très sûr du commentaire à en faire. En fait, ce n'est pas vraiment un différend, ou si, peut-être, mais il y a beaucoup de choses en cours.

THOMAS SCHNEIDER :

Je parlais des questions envoyées au GAC. Il y en a deux, je ne les ai pas sous les yeux, mais si je ne m'abuse, l'une d'elles concernait la transition, ce que le GAC estime nécessaire pour

que ce soit réussi pour nous. La deuxième question est liée à l'amélioration de la confiance dans le modèle et ce que nous pouvons faire pour nous aider mutuellement.

Ce sont les thèmes les plus intercommunautaires, pour ainsi dire, c'est cela qu'il faut prendre en compte et nous pouvons parler de ce dont nous avons besoin au niveau du suivi de la transition et pour le renforcement de la confiance et de la sécurité. Ce sont des thèmes transversaux.

Si vous êtes d'accord, je vais faire une présentation rapide de chacun de ces thèmes. Nous commençons par un thème assez évident et simple. Nous avons pris note de vos réponses à la question sur le moment où le GAC allait recevoir une réponse à l'avis qu'il avait présenté par le communiqué de la réunion d'Helsinki. Nous estimons que vous avez dû vous occuper d'autres thèmes urgents et fondamentaux pendant ces derniers mois.

Je voulais tout simplement vous faire savoir que ceci est un peu problématique. Si nous vous présentons un avis sur des questions concernant la politique publique et que nous n'avons pas de réponse de votre part, nous ne savons pas si vous êtes d'accord avec cet avis, si vous l'acceptez, nous ne savons pas comment le mettre en œuvre ou si vous l'avez rejeté. Je pense que nous ne pouvons pas continuer à aller de l'avant sans cet

élément si important qu'est votre réponse puisque nous sommes dans un modèle multipartite.

Lorsque nous parlons des codes de pays à deux caractères, nous avons présenté aussi un avis mais nous ne savons pas si cela a été accepté ou pas. Il pourrait y avoir demain une décision liée ou non à cet avis du GAC. Ceci est important au niveau des délais à respecter est doit être pris en considération. Si cela ne fonctionne pas comme il faut, c'est problématique pour que nous puissions vraiment jouer notre rôle comme il convient.

Nous pourrions peut-être trouver un moment pour que vous nous donniez cette réponse et, s'il y a une raison pour laquelle c'est impossible [coupure].

... est importante, mais les commentaires des gouvernements ne devraient pas non plus être perçus comme à un niveau de priorité différent. C'est un signal que nous voulons vous envoyer pour que l'on modifie un peu cette modalité.

STEVE CROCKER :

Chris.

CHRIS DISSPAIN : Je veux d'abord vous présenter nos excuses. Nous aurions dû y répondre, donc nous vous répondrons sous peu, c'est une de nos priorités actuelles.

CHERINE CHALABY : Si vous le permettez, lorsque nous avons vu le NGPC, Thomas, nous avons concentré notre attention sur notre réponse à l'avis du GAC. Nous espérons qu'il s'agit d'une exception et nous vous demandons de nous excuser pour cela, prenez-le comme une exception, [ce n'est pas que] l'avis du GAC n'est pas une priorité.

THOMAS SCHNEIDER : Faites attention, vous avez dit que vous vous étiez concentré au NGCP sur l'avis du GAC – non mais je plaisante.

Il y a un thème qui surgit ici et là et encore là et, du point de vue du GAC, nous voudrions l'aborder quelques minutes. Cela concerne la compréhension mutuelle des rôles joués par le conseil d'administration ainsi que par le GAC. Les attentes par rapport à ce travail fait en collaboration. Nous avons vu beaucoup d'exemples de ceci qui apparaissent dans une liste que nous verrons plus tard.

Certains des défis à relever actuellement peuvent être le résultat d'une compréhension différente des rôles, des procédures et des pouvoirs ou du manque de pouvoir que nous pouvons avoir de

chaque côté. De notre point de vue, suivant les statuts constitutifs, le rôle du GAC est de fournir son avis au conseil d'administration sur les questions liées à la politique publique, aux lois nationales ou internationales ou importantes pour les gouvernements. Chaque gouvernement a des devoirs auprès de leurs citoyens et de leurs habitants et entreprises, cet avis est donc présenté au conseil d'administration qui y répond en disant s'il accepte ou pas cet avis et comment il va le mettre en œuvre ou, s'il ne le fait, on essaie de trouver une solution mutuellement acceptable.

Je me suis rendu compte, à maintes reprises, que les attentes du GAC par rapport à ce que le conseil d'administration peut faire, ne sont pas à 100% identiques à ce que le conseil d'administration nous dit pouvoir faire.

Dans la perception du conseil d'administration, il ne s'occupe pas de politiques, mais les organisations de soutien s'occupent de politiques. En cas de différends, ils déterminent les procédures. Mais du point de vue formel, vous êtes des partenaires, en ce sens que nous vous présentons nos avis de la même façon que pour l'ALAC, le SSAC et d'autres.

Nous dépendons de vous pour que vous teniez compte des éléments présentés dans ces recommandations que nous vous présentons en termes d'élaboration de politiques publiques.

Nous espérons que cela répondra à nos attentes et c'est à vous de prendre les dernières décisions, la décision finale dans cette organisation. C'est vous qui indiquez, en fin de compte, ce qui peut être favorable à l'intérêt public mondial. C'est l'expression que nous utilisons, normalement, dans nos statuts constitutifs. Bien sûr, nous avons essayé d'interagir avec ces différents éléments des parties, des unités constitutives ou sous-unités constitutives, dans la mesure où nos ressources et notre calendrier nous le permettent, mais nous estimons qu'il s'agit d'un canal formel dans ce cas particulier qui est à notre disposition.

Nous comprenons, bien des fois, que nos attentes ne correspondent pas, ne sont pas cohérentes par rapport à ce qui se passe de l'autre côté, lorsque nous recevons vos réponses. La manière dont vous interprétez l'avis du GAC. Parce que d'après ce que le GAC comprend, son rôle est de présenter son avis en termes de politiques publiques, non pas en termes de politiques générales, suivant ce qui a été décidé au sommet des Nations Unies. Nous devrions nous occuper des détails techniques et opérationnels, et le reste, c'est une question du secteur privé. Mais les questions de politiques publiques nous concernent.

Par conséquent, il faudrait que vous nous indiquiez comment vous allez aborder ces questions de politiques publiques dans le jeu de votre rôle au sein de l'organisation ICANN.

Je vais m'arrêter parce que je parle de certaines discussions que nous avons eues, mais ce serait bien de vous écouter, de savoir quelle est votre expérience sur ces dernières discussions et les thèmes qui continuent à apparaître depuis des années, des thèmes où il semblerait bien que nous soyons bloqués, il semblerait que nous ne parvenions pas à avancer. Nous voudrions savoir comment nous pourrions faire pour sortir de ce cercle.

STEVE CROCKER : Nous avons une réponse approfondie pour vous. En premier lieu, je pourrais céder la parole à Bruce Tonkin.

BRUCE TONKIN : Je comprends la frustration manifestée par les membres du GAC et par son président. Nous savons qu'il y a des dossiers sur lesquels on tourne en rond. Ce que l'on recommande dans ces situations, c'est de revenir vers la mission de l'ICANN et essayer de nous en tenir à ces principes et à cette mission de l'ICANN, avant de revenir sur les dossiers.

En ce qui concerne le dossier concernant les noms de pays à deux caractères de second niveau, il faut, je pense, revenir à la mission de l'ICANN. La mission de l'ICANN est d'assurer un fonctionnement stable et sécurisé des identificateurs uniques de

l'Internet afin de protéger la sécurité du système et de protéger ainsi les utilisateurs finaux de ce système. Nous nous sommes engagés dans nos statuts constitutifs à gérer les identificateurs uniques de l'Internet en faisant en sorte que ces activités soient en phase ou soient conformes au droit international et aux conventions internationales applicables.

Un autre commentaire. Nous avons discuté également des numéros IP et quand on parle des chaînes ou des extensions qui ont une valeur sémantique, cela a des conséquences plus contraignantes que lorsqu'on parle d'une chaîne de caractères spécifiques. Mais si l'on parle au niveau des principes, que l'on parle d'une chaîne de 2 ou 36 caractères, il n'y a pas de loi qui régisse ce type de chaînes de caractères.

Il y a, bien sûr, des protections contenues dans certaines lois, comme par exemple, la Croix-Rouge est une chaîne de caractères correspondant à une convention internationale et il y a un traité international qui régit la protection des noms de la Croix-Rouge ou de ses acronymes dans certaines situations. Ce traité international correspond au droit international et l'ICANN doit prendre en compte cela, et essaie de se conformer à cette loi internationale.

Pour vous donner un exemple, pour ce qui est des extensions géographiques des noms de pays, plus la chaîne est courte, plus

elle est utilisée. Bien entendu, une chaîne de 2 caractères sera plus utilisée qu'une chaîne de 30 caractères. Quand on parle d'une chaîne à 2 caractères, les gens sont plus sensibles parce qu'il y a beaucoup d'usages qui peuvent en être faits.

Si nous voyons, par exemple .NG, le code du Nigéria, cela est utilisé dans d'autres endroits, cela correspond à d'autres noms, ça peut correspondre également à un nom de famille, et il y a des gens qui peuvent partager ce nom de famille. Si votre nom de famille est Ng, vous vous sentez concernés, mais bien sûr, vous n'êtes pas le seul. Je pense que ce sont là les principes sur lesquels il faut se mettre d'accord et être très clairs.

Notre mission consiste à assurer le fonctionnement stable des identificateurs uniques de l'Internet en nous conformant aux lois et aux traités internationaux, tout en évitant de créer des confusions. Je ne pense donc pas qu'il doit y avoir des confusions quand on parle d'un site Web en particulier, s'il peut être utilisé, par exemple, à des fins d'hameçonnage.

Je vais vous donner un exemple spécifique. Par exemple, une chaîne s'appelle VISA qui est le nom d'une compagnie aux États-Unis qui fournit des cartes de crédit. Cette chaîne VISA a un contexte dans le domaine des documents de voyage, dans différents pays et si vous avez une chaîne qui a NG.VISA et que ce site a été créé pour collecter les informations personnelles des

gens pour essayer de les utiliser de façon malveillante, dans ce cas-là, il faut empêcher que cela arrive, parce que cela a un impact sur les consommateurs. Nous voulons les protections par rapport à l'utilisation de chaînes et éviter toute confusion, mais en même temps, il n'y a rien de mauvais avec une chaîne de mauvais pour NG.COM.AU, lorsqu'on parle d'un nom de famille par exemple.

STEVE CROCKER :

Merci beaucoup, Bruce. Je pense qu'il y a aussi un autre niveau auquel on peut comprendre cette question. Permettez-moi de demander à Markus d'y répondre.

MARKUS KUMMER :

Nous avons eu hier une discussion à la réunion du BGRI, et l'une de nos conclusions, c'est que parfois on ne parle pas le même langage et qu'il faut essayer de comprendre ce que l'on veut dire quand on parle. Il nous faut donc mieux comprendre ce que représente l'avis du GAC et entre le conseil d'administration et le GAC, on essaie de faire cela. Nous avons conclu hier, à partir de notre réunion, que des améliorations doivent être introduites dans nos discussions pour essayer de voir ce que l'on veut dire lorsqu'on déclare quelque chose.

Une autre suggestion a été celle de savoir que le conseil d'administration pourrait envoyer au GAC, à l'avance, ses questions, afin que le GAC puisse préparer les appels, les téléconférences et, bien sûr, le fait que le conseil d'administration pourrait donner son avis, sa réponse à l'avis du GAC dans les délais requis. Merci.

STEVE CROCKER :

J'ai écouté votre question, Thomas, et il y a une relation formelle entre le conseil d'administration et le GAC. Je pense qu'il faudrait voir ce qui se passe quand l'avis du GAC arrive au conseil d'administration. Il faut prendre une décision et revenir vers vous ou différentes organisations de soutien ou comités consultatifs.

L'un des problèmes pour le conseil d'administration, bien qu'on dispose de gens très compétents avec beaucoup d'expertise, nous ne sommes pas des experts dans tous les domaines et si nous fonctionnons de cette manière, cela élimine le processus de recours que le conseil d'administration est censé effectuer.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci, Steve. Bien entendu, d'après ce que je comprends, de mon côté, l'idée n'est pas de parler avec nous exclusivement par rapport à notre avis. Bien entendu, toute communication que

vous pourriez avoir avec d'autres organisations est bienvenue parce que cela peut améliorer les résultats.

C'est pourquoi, quand vous recevez des communications de notre part, nous nous engageons à parler avec vous dans les plus bref délais et en amont du processus. Par exemple, pour les communications venant de la GNSO, leurs communications nous aident à comprendre ce qu'ils interprètent de notre avis et quelles sont leurs réactions à notre avis, par rapport à ce que c'est qu'une politique publique. Ainsi, nous pouvons comprendre quels seraient les aspects liés à la mise en œuvre concernés par notre communiqué.

Dans chaque communiqué, nous essayons de comprendre les uns et les autres. Nous savons qu'il nous faut des canaux pour cette communication, mais c'est intéressant de voir ce que vous en pensez par rapport à ce canal spécifique qui existe et qui est prévu dans les statuts constitutifs, pour discuter avec nous.

Bien sûr, nous savons que ce n'est pas le seul canal et ça ne devrait pas l'être non plus.

STEVE CROCKER : Je donne la parole à Cherine Chalaby.

CHERINE CHALABY : Thomas, c'est notre responsabilité en tant que conseil d'administration de répondre à votre avis, et comme vous le savez, quand l'avis n'est pas contre une politique venue de la GNSO, il est plus facile de répondre directement ou plus rapidement.

Nous ne voulons pas créer notre propre politique au niveau du conseil d'administration. Lorsque nous recevons un avis qui n'est pas en cohérence avec un PDP, notre responsabilité est de communiquer clairement avec vous, mais aussi d'être diligents pour comprendre les conséquences d'un tel avis du GAC, et cela prend du temps.

Le conseil d'administration ne veut pas se retrouver dans une position où il devrait changer une politique, c'est pour cela qu'il cherche des réponses ailleurs, mais c'est notre responsabilité de revenir vers vous, bien entendu.

THOMAS SCHNEIDER : Je suis tout à fait d'accord. Le problème, c'est que cela prend du temps et ensuite, nous nous rendons compte que la décision que nous avons prise à un moment donné n'a pas reçu de réponse. Donc on ne sait pas si elle a été acceptée ou refusée. Nous savons que cela prend du temps mais il faut pouvoir établir des délais.

Je pense que je vais passer la parole aux membres du GAC pour que des membres puissent exprimer leur point de vue. L'idée n'est pas que je sois la seul à participer.

L'Iran.

IRAN :

Merci, monsieur le président. Vous avez cité un cas précis, le cas où un avis du GAC parvient au conseil d'administration et que cet avis n'est pas tout à fait en cohérence avec un PDP existant. Voilà le problème, alors comment peut-on le résoudre ?

Deux façons. La première façon, peut-être y-aura-t-il des membres du GAC en désaccord avec moi, c'est mon point de vue : le GAC devrait participer en amont à l'élaboration du PDP pour injecter, en quelque sorte, ses idées, ses points de vue, pour que, lorsqu'on élabore ce PDP et qu'il y a la première consultation publique, il y ait déjà un avis du GAC, et que dans le cas d'une deuxième consultation publique, l'avis du GAC puisse être pris en compte. C'est un premier cas de figure.

Deuxième cas de figure, celui dans lequel nous sommes maintenant. Il y a un avis et un PDP. Nous avons entendu les dirigeants de la NGSO dire que le PDP ne peut pas être modifié, à moins que l'on prouve qu'il n'est pas bon, qu'il est erroné. Alors il faut mettre en place la révision du PDP. Comment ce

mécanisme est-il mis en place ? Est-ce que c'est le GAC ou le conseil d'administration qui doit prouver que ce PDP n'est pas correct ? Est-ce qu'il faut faire ? Faut-il trouver une autre solution pour voir ce qui est possible ?

Je ne pense pas qu'on doive prouver que c'est l'un ou l'autre qui a tort ou raison. Il faut se réunir, le GAC, la GNSO, le conseil d'administration dans une réunion tripartite pour essayer de résoudre cette question. La question principale ici, c'est que le GAC devrait s'impliquer davantage dans l'élaboration de politiques, mais quand nous sommes bloqués, ça fait deux ans qu'on attend pour cette question, et à chaque réunion, on évoque cette question, donc il faut trouver une solution, une solution sans confrontation.

Il y a des positions assez radicales de nos collègues de la GNSO qui peuvent avoir raison ou avoir tort, mais nous ne voulons pas rentrer dans des litiges ou des confrontations. Nous voulons des solutions. Merci.

BRUCE TONKIN:

Merci beaucoup, merci. Nous avons reçu la même suggestion de la part de la GNSO, donc je pense que nous sommes tout à fait sur la même longueur d'ondes pour essayer d'avoir des séances constructives entre le GAC et le conseil de la GNSO. La GNSO est complètement d'accord avec vous pour suivre cette démarche.

CHERINE CHALABY : Kavouss, par rapport aux deux points que vous venez d'évoquer, je pense qu'on est tout à fait sur la même longueur d'ondes. Je pense que c'est le moyen de parvenir à une solution. Malheureusement, c'est vrai qu'on est en retard, mais la GNSO a fait la même suggestion, nous allons essayer de trouver un moyen pour tenir cette réunion tripartite.

THOMAS SCHNEIDER : Avant de donner la parole au Nigéria, nous sommes tous d'accord pour dire qu'un engagement en amont du GAC serait une bonne chose, mais ce n'est possible que si la charge de travail est raisonnable, parce qu'autrement, nous ne pourrions pas suivre tous les processus en cours.

Être inclusif implique aussi le fait de donner aux gens les moyens de participer et cela concerne le temps à y consacrer et les moyens à mettre en œuvre. Je voulais juste dire cela.

Le Nigéria, s'il vous plaît.

NIGÉRIA : Merci beaucoup. Je suis tout à fait d'accord avec notre collègue de l'Iran. J'aimerais ajouter un élément.

.NG est actuellement utilisé, je voulais dire le dire. Et avant que ce soit utilisé, je pense que nous devrions être contactés parce que c'est un sujet délicat.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je pense que cela figure dans notre troisième point de l'ordre du jour, nous allons y revenir.

Royaume-Uni, vous voulez dire quelque chose ?

ROYAUME-UNI : Merci, Thomas. Bienvenue aux membres du conseil d'administration et à tous ceux présents aujourd'hui.

Pour ce qui est de la question d'un travail plus transversal et le fait de ne pas travailler en silos, nous sommes petit à petit en train de passer à une modalité de travail où le GAC commence à travailler avec la GNSO en amont, dès le tout début des PDP. Donc nous allons faire l'impasse sur cette déconnexion par rapport à cet épisode en particulier ou ce dossier en particulier, mais dans la situation actuelle, nous avons un avis du GAC déconnecté du résultat du PDP de la GNSO. Nous avons recours au conseil d'administration donc, pour qu'il nous donne des orientations.

Nous pouvons avoir des discussions tripartites et nous avons fait cela pour la Croix-Rouge, le Croissant Rouge et c'était bien. Nous sommes arrivés à nous mettre d'accord, mais quand il y a un problème fondamental où les positions ne peuvent pas s'harmoniser, nous nous tournons vers le conseil d'administration pour des orientations pour voir comment résoudre ce type de cas.

BRUCE TONKIN :

Je crois que c'est raisonnable et du point de vue du conseil d'administration, nous pouvons établir le forum [approprié] et [faciliter]. L'un de ces points consiste à garantir que les thèmes abordés soient appropriés, qu'ils aient un cadre approprié pour être discutés. Je dirais qu'il faut que nous choissions un point et non pas, pour les réunions où il y a 100 pages, mais de disons, être clairs et précis pour se dire « bon, voilà les thèmes qui sont à la portée de ce que l'ICANN peut faire, quelles sont les limites et quelles sont les positions des deux parties ». Nous devons faire attention de la manière dont nous parlons de la façon dont le conseil d'administrateur peut jouer le rôle de facilitateur, et non pas quelqu'un qui choisit un vainqueur.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Nous devons continuer à avancer parce que nous avons peu de temps. Il faut poursuivre ce débat qui n'est pas encore

fini. Bien sûr, le BGRI, le groupe de travail entre le conseil d'administration et le GAC va continuer à analyser cela. Ensuite, nous verrons le registre des avis pour que vous puissiez faire un suivi plus systématique de nos avis. C'est peut-être un élément technique important qui pourrait être très utile comme outil.

Nous avons entendu le Nigéria et d'autres sur la question des codes de pays à deux caractères. C'est l'un des points sur lesquels nous avons présenté notre avis au conseil d'administration en 2014, à Los Angeles.

Nous avons du mal à comprendre la logique. Comme je l'ai dit, si nous avons présenté notre avis et n'avons pas eu de réponse, nous ne savons pas si l'avis a été accepté, rejeté, ou comment il va être mis en œuvre, que l'on dit qu'il y aura une décision qui sera prise sans que nous sachions la logique de ces procédures. C'est difficile à comprendre.

Je vais céder la parole à un ou deux membres de l'ICANN pour que vous entendiez d'autres versions de la chose.

Je vois l'Espagne, l'Iran et la Commission Européenne qui lèvent la main.

L'Espagne, je vous prie de vous rapprocher d'un micro, s'il vous plaît.

ESPAGNE :

Merci, monsieur le président. Je voudrais dire ceci brièvement. Dans mon commentaire pendant la période commentaire public, j'ai mentionné les mesures proposées pour atténuer les risques de confusion et j'ai dit que le conseil d'administration devait synchroniser l'avis du GAC avec l'évaluation des critères d'atténuation des risques pour éviter cette situation dans laquelle le conseil d'administration prendrait une décision sur les mesures proposées avant d'avoir analysé l'avis du GAC.

Je ne sais pas si le conseil d'administration a agi de la sorte ou pas, parce que nous ne connaissons pas le contenu de la résolution que vous prendrez demain. Mais quoi qu'il en soit, je pense que ce n'était pas le meilleur moment pour prendre une décision sur ces deux points le même jour.

D'autre part, nous sommes encadrés différemment. Les statuts constitutifs ont amélioré maintenant l'article 12 au sujet de l'avis du GAC et il me semble que même si cette section 12 et l'avis du GAC à cet égard sont apparus avant l'instauration des nouveaux statuts constitutifs, ces nouveaux statuts appliquent la décision prise dans l'avis du GAC. Les conditions et les exigences, lorsque l'on parle d'un niveau seuil de votes pour rejeter cela et des raisons que vous devez fournir, le besoin de participer à des consultations de bonne foi au cas où l'avis ne serait pas accepté, seraient applicables dans ces cas.

Après avoir cherché rapidement sur Internet ce qu'il en de .NG [de .COM et de .AU], il semblerait que cela appartienne à une société du nom de Fung Shin PTY Limited basée en Australie. .COM et .AU sont des domaines de deuxième niveau en Australie pour des sociétés commerciales. Je ne vois aucun N ni aucun G dans le nom de cette compagnie. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. L'Iran d'abord, puis la Commission Européenne. Je vous prie d'être brefs parce qu'autrement, nous ne pourrions pas traiter tous les thèmes. Je sais que les thèmes qui suivent sont courts, mais il faut que nous soyons brefs.

L'Iran, s'il vous plaît.

IRAN : Comme cela a été dit, on a mentionné la question des chaînes à deux ou trois caractères, il n'y a pas de propriété permanente pour personne, mais il devrait y avoir un certain type d'accord pour éviter que les gens ne subissent de fâcheuses conséquences. Il nous faut avoir un point de vue pratique. L'objection, si nous ne voulons pas nous en servir, n'est pas une possibilité pratique, parce que certains pays n'ont pas de problèmes, ils n'ont même pas besoin d'extensions et n'ont aucun problème avec le fait que leur code soit utilisé au

deuxième niveau. Il y a d'autres pays qui sont d'accord mais exigent un accord spécifique pour cela. Cela signifie que nous avons besoin d'une solution pour les pays qui ont spécifié ce point, pour qu'on puisse faire une redélégation des codes pays au deuxième niveau, ces pays-là devront négocier avec les autres et établir des accords spécifiques et explicites.

L'idée est de ne bloquer personne et de travailler tous ensemble, mais nous ne voulons pas entendre parler d'accord implicite ou tacite. Beaucoup de pays en développement qui, n'ayant pas de ressources, perdent cette période de 60 jours et n'ont pas de réponse. Je vous demande, s'il vous plaît, de parvenir à un accord explicite. Je sais que c'est difficile, qu'il y a beaucoup d'autres conventions, beaucoup d'autres institutions que vous pouvez utiliser, utiliser le spectre, et vous avez le même accord que celui dont nous avons parlé à Helsinki.

STEVE CROCKER : Cyrus est-il là ?

THOMAS SCHNEIDER: Nous allons écouter ce que l'Union Européenne veut dire puis, ensuite, nous finirons. Pardon, pas l'Union Européenne, la Commission Européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Comme je l'ai dit auparavant, nous sommes les deux.

Je voulais faire une proposition et combiner cette question avec ce que vous venez d'évoquer. Pour ce cas particulier, puisqu'il y aura la présentation de la résolution du conseil d'administration demain, et qu'il y a notre avis du GAC sur ce sujet, je me demande si ce ne serait pas utile du point de vue de [l'amélioration de] la responsabilité, si ce ne serait pas utile d'avoir beaucoup plus de transparence quant au contenu de cette résolution. Il faudrait être plus ouvert par rapport aux implications que cela pourrait avoir.

Nous pouvons présupposer que la sagesse du conseil d'administration tiendra compte de l'avis présenté par le GAC, mais nous voudrions éviter de parvenir à différentes positions comme c'est le cas pour les OIG et que le conseil d'administration se retrouve dans une situation difficile. Après, essayer de tout combiner ou de tout assortir dans une seule possibilité pour que nous travaillions tous ensemble à l'avenir, avec un esprit d'optimisme dans ce modèle multipartite ascendant que nous avons tous.

STEVE CROCKER :

Je comprends. Je ne suis pas tout à fait sûr du moment où nous allons faire connaître notre résolution et la manière dont nous allons aborder ceci dans notre réunion. Est-ce qu'il y a

quelqu'un chargé des opérations et de l'exploitation ici ? Cyrus ?
Est-ce que nous avons déjà publié les résolutions pour demain ?
L'ordre du jour ?

CYRUS NAMAZI : Lisa dit que ce sera publié dès que le conseil d'administration les aura adoptées.

STEVE CROCKER : Mais pas avant, non ? C'est intéressant, ça. Bien, nous reverrons ça. Cyrus, voudriez-vous répondre sur les autres aspects ?

CYRUS NAMAZI : Merci, Steve, ainsi qu'à nos chers collègues du GAC.

Bien sûr, nous avons reçu l'avis du GAC sur ce sujet, comme vous l'avez mentionné, Thomas, il y a deux ans. Nous croyons que le conseil d'administration a accepté l'avis que vous aviez envoyé sur cela, et nous en avons suivi les termes pour suivre les instructions du conseil d'administration et de l'ICANN. Tout l'avis concernait l'amélioration des processus à ce sujet et cet avis a été mis en œuvre.

THOMAS SCHNEIDER : Je pense que nous devons arrêter notre discussion à cet égard. L'avis du GAC est clair et nous réagirons sur la résolution, bien sûr, s'il le faut. Nous avons une minute de plus pour Kavouss.

IRAN : Une minute de plus.

Au cours de l'ICANN 56, nous avons modifié cet avis, et maintenant nous avons deux groupes de pays, alors je ne pense pas que ce soit la même chose qu'il y a deux ans. Il y a un certain malentendu, il y a un accord explicite mais aussi un accord tacite. Dans notre dernier avis de la 56^{ème} réunion, nous vous disions qu'il fallait en tenir compte.

THOMAS SCHNEIDER : Bon, on explique clairement qu'il y a des gens qui veulent libérer ces codes et d'autres qui voudraient d'autres conditions. Ce qui est important, c'est que chaque pays puisse décider pour lui-même, pour voir comment il va aborder cette question.

Si l'on tient compte de ce que Bruce a dit, on n'aurait peut-être pas à consacrer autant de temps aux sauvegardes destinés aux OIG. Je crois qu'il y a eu des déclarations qui ont été clarifiées. Si nous examinons l'historique de ce processus, il me semble que nous pouvons le clore parce qu'il n'y a pas d'accusations ou de déclarations basées sur les faits, donc nous pouvons maintenant

envisager l'avenir et essayer de trouver une solution acceptable pour tous grâce à un processus acceptable pour tous auquel nous pourrions tous adhérer. Un processus transparent où l'on pourrait savoir qui est d'accord et qui ne l'est pas, que les règles du jeu soient claires pour tout le monde, que nous les partageons tous. Voilà, je pense que ce serait un raccourci.

Voilà ce que je pourrais conclure des discussions que nous avons eues, et je peux donner la parole à un membre du GAC pour que l'on puisse exprimer plus clairement ce qui est important pour nous en ce qui concerne les sauvegardes des OIG.

Vous pensez peut-être que ce que j'ai résumé est clair ou bien vous ne voulez plus entendre parler de ce thème ?

La Suisse demande la parole.

SUISSE :

Merci, monsieur le président.

Il semblerait que nous soyons d'accord et je voudrais dire que nous sommes satisfaits à cet égard. Cependant, il me semble important que nous établissions un délai court pour pouvoir résoudre tout ceci, quelle que soit la situation de compromis à laquelle on pourrait arriver, il faut mettre en œuvre de bonne foi le processus nécessaire. Ce n'est pas peut-être pas quelque chose dont on est au courant du côté du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Est-ce que c'est compris du côté du GAC ? Est-ce que vous avez la réponse du côté du conseil d'administration ?

STEVE CROCKER : Non.

THOMAS SCHNEIDER : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires d'autres participants dans la salle ? Bien, donc nous sommes d'accord en ce sens que nous allons essayer de regarder vers l'avant et nous serons centrés plutôt sur les procédures pour toujours rechercher des solutions, et pas seulement des procédures. Les procédures doivent être claires, transparentes, acceptables pour tous pour parvenir à une solution dans les meilleurs délais. Bien, merci.

Le prochain thème de l'ordre du jour ressemble à ce que nous venons de voir, mais ce n'est pas la même chose. Cela considère la Croix Rouge qui a des fondements juridiques différents, mais la volonté d'éviter l'utilisation malveillante de ses noms et de ses acronymes est la même.

Le Royaume-Uni a demandé la parole.

ROYAUME-UNI : Merci, Thomas.

Bruce et moi avons déjà fait référence à ce thème au cours de cette réunion. C'est un thème de longue date où nous avons tourné en rond. L'appel entre le GAC, le conseil d'administration et la GNSO du 26 octobre auquel j'ai participé a montré qu'il y avait une compréhension partagée car il y a des bases induisant que la protection de la Croix Rouge, du Croissant Rouge et du Cristal Rouge, des identificateurs de ces trois organisations, repose sur des bases juridiques différentes.

Nous croyons que nous pourrions résoudre cette question des protections permanentes. Nous croyons que c'est le moment où le conseil d'administration devrait pouvoir résoudre cette question au cours de cette réunion, sur la base de cette compréhension commune, de cet entendement mutuel auquel nous sommes parvenus.

Je suggèrerais peut-être que le conseil d'administration indique au conseil de la GNSO d'apporter cette correction à sa politique pour que l'on puisse mettre en œuvre ceci. Voilà ce que nous attendons : une instruction à cet effet sur la base de la compréhension commune entre les trois parties pour voir quelle est la réaction à la proposition faite.

THOMAS SCHNEIDER : Des réactions du conseil d'administration ?

D'après les signes que nous avons reçus, il nous semble que cela va se résoudre. Voudriez-vous ajouter quelque chose, mis à part le signal que vous nous avez envoyé lors de cet appel ?

BRUCE TONKIN :

Je crois que nous avons tenu compte de votre suggestion. La réunion du conseil d'administration aura lieu demain, mais il me semble que ce que vous suggérez, en principe, c'est qu'il faut que nous prenions note au moins du fait qu'il y a une compréhension commune dans ce domaine, et que les politiques de la GNSO doivent en tenir compte.

Nous savons que cela est fondé, je ne suis pas sûr que nous pourrions résoudre cette question demain, mais nous en tenons compte.

THOMAS SCHNEIDER :

La Suisse.

SUISSE :

Merci, monsieur le président.

Par rapport à cette question sur les sauvegardes pour la Croix Rouge et ses noms, en particulier les noms des sociétés nationales de la Croix Rouge qui ne sont directement liées aux questions concernant les OIG, j'aimerais bien demander au

conseil d'administration d'agir dans les plus brefs délais pour envoyer un signal que nous pourrions retransmettre à la communauté et pour qu'il y ait une ambiance appropriée à la discussion des sauvegardes des OIG.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Chris.

CHRIS DISSPAIN : Je m'inquiète de voir que nous ne nous entendons peut-être pas entre nous et je voudrais clarifier cela.

La réponse de Bruce, si je ne m'abuse, la réponse de Bruce à l'intervention de Kavouss se rapportait au fait que nous sommes d'accord sur l'aspect général de cette notion, à savoir que les parties se réunissent, c'est du bon sens, c'est une bonne idée, mais ce n'est pas nécessairement ce qui va se passer pour les protections des OIG – j'ai paraphrasé ce que Kavouss a dit.

Je [vais essayer] de vous transmettre ma vision de la situation actuelle. Il y a une proposition élaborée par ce petit groupe, comme nous l'avons nommé, et nous espérons bien recevoir des commentaires dans son communiqué à ce sujet. Entre temps, la GNSO développe le processus d'élaboration de politiques sur les droits de protection. Cela est sur le point d'être terminé.

Le conseil d'administration, il y a deux semaines à peu près, a participé à un appel, vous le savez, et il y a là une indication très claire de la GNSO et du GAC sur le fait qu'il pourrait s'agir d'une situation nécessitant l'action du conseil d'administration. Le conseil d'administration est d'accord pour prendre une décision. Pour le moment, il analyse et attend de voir quels sont les résultats du PDP de la GNSO. Il regarde les commentaires et l'avis du GAC qu'il pourrait y avoir sur cette proposition du petit groupe.

Nous avons parlé avec la GNSO, avant cette réunion, et nous avons dit que ce serait une excellente d'idée que le groupe qui avait des recommandations sur ce PDP s'entretienne avec les OIG et les membres du GAC ayant des inquiétudes particulières sur cette proposition qui semble avoir été prise en compte dans le PDP de la GNSO. Il faut voir si des différences pourraient apparaître sous ce titre de mécanismes de protections des droits apparaissant dans la proposition du petit groupe.

Nous croyons que nous en sommes déjà à cette étape et que le conseil d'administration est en position de prendre une décision si nécessaire, une fois les processus en cours achevés. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. La Suisse.

d'administration peut orienter les discussions mais ne peut pas donner d'instructions, puisqu'il a approuvé les recommandations et le PDP. Je pense que plutôt que de dire que le conseil donne des instructions, on devrait dire qu'il facilite la résolution ou le règlement de cette question pour trouver une solution mutuellement acceptable.

Nous fournissons un avis au conseil d'administration mais le conseil d'administration ne nous donne pas d'instructions. La GNSO formule des recommandations pour le conseil d'administration, mais le conseil d'administration ne lui donne d'instructions. Le conseil d'administration peut, à la limite, donner des orientations pour résoudre le problème de manière satisfaisante. Voilà ce que le conseil d'administration peut faire. Donc le mot « instruction » n'est pas correct.

STEVE CROCKER : Je m'excuse, ce n'est pas le mot que nous utilisons. Nous donnons des instructions mais seulement au PDG.

CHIRS DISSPAIN : Pour répondre directement à votre question concernant la facilitation, je crois que si le conseil d'administration peut aider, c'est très bien. Je pense qu'on a parlé de ce dont nous parlons, le fait d'agir, en ce qui concerne la facilitation, nous sommes

prêts à vous aider de toutes les manières possibles, mais le conseil d'administration doit agir. Et pour agir, il doit attendre que les processus soient achevés.

THOMAS SCHNEIDER : Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'un rôle que l'un des rôles importants du conseil d'administration est de faciliter les processus. Or, à la fin d'un processus de facilitation, s'il n'y a pas eu de consensus, il faut prendre des décisions. Je pense que le conseil d'administration a le pouvoir d'accepter ou refuser les recommandations provenant des AC et des SO, ou bien de rejeter aussi les avis provenant des comités consultatifs.

Le cas idéal, c'est lorsque le problème est résolu grâce à la facilitation du conseil d'administration, mais il peut s'agir d'un cas où on n'arrive pas à une solution et alors le conseil d'administration doit prendre une décision.

Je vois que le président de l'ICANN souhaite prendre la parole.

GORAN MARBY : Devez-vous faire référence à mon titre à chaque fois que je prends la parole ? Je suis président-directeur-général, oui. Et je vois que la transcription dit que je suis dentiste. Bon.

Le conseil d'administration peut me donner des instructions pour faciliter les discussions entre les parties, mais ce n'est pas à l'organisation ou au conseil d'administration de donner des instructions au niveau de l'élaboration de politiques.

Steve Crocker a un commentaire.

STEVE CROCKER :

Nous avons parlé, à plusieurs reprises, de ce qui se passe si le conseil d'administration doit prendre une décision et que nous avons à trancher entre oui et non, et qu'il y a un gagnant et un perdant. Je pense que ce n'est pas une façon productive. Ce n'est pas un système productif. On pourrait en arriver là dans des circonstances exceptionnelles, mais je pense qu'on peut travailler de manière plus constructive, adopter des approches plus constructives. Je pense que la situation pourrait nous amener à chercher des solutions pouvant être mutuellement acceptables et trouver donc, une manière constructive de régler les problèmes. Nous comprenons tous qu'il y a des méthodes de procéder qui se basent sur la coopération.

Je comprends la pression mise sur le conseil d'administration pour prendre une décision, mais si on faisait cela très souvent, vous penseriez que ce n'est pas un bon modèle et que la communauté habilitée n'a pas tous ses pouvoirs.

Donc je pense que si on se retrouve dans une situation de confrontation, il faut avoir des garanties pour qu'un groupe de personnes puisse travailler et le fait de prendre une décision par oui ou par non n'est pas la meilleure solution, le meilleur moyen d'agir.

Je pense que nous apprécions les commentaires de Thomas par rapport à la charge de travail, le rythme de travail pour faire en sorte que tout le monde puisse participer à ce processus. C'est une discussion intéressante que nous devrions avoir dans cette période post-transition. Il est très important d'essayer d'allouer des ressources et établir le rythme de travail afin que l'on soit tous à l'aise dans notre travail. Ces derniers temps, on a été surchargés de travail et ce n'est pas un rythme raisonnable pour travailler, y compris pour le conseil d'administration.

Tout cela prendra du temps, mais nous gardons cela à l'esprit et toutes les propositions constructives sont bienvenues.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. Nous préférons tous, bien sûr, des solutions tenables à long terme à des solutions rapides. C'est pour cela que nous soutenons cette idée du conseil d'administration de continuer à faciliter les processus jusqu'à ce qu'il y ait une solution acceptable.

Le problème, c'est qu'il nous est arrivé qu'au cours de ces processus, les décisions prises ou les faits engendrés le soient par d'autres canaux, avec des effets qui ont amené à ce processus de résolution. Nous soutenons ce que vous venez de dire, mais nous mettons la pression sur le conseil d'administration pour que l'on puisse trouver d'autres canaux pour trouver des solutions, prendre des décisions, afin que des décisions puissent être prises.

Je pense que nous devons avancer, il ne nous reste que trois minutes. Les autres points sont assez courts.

Nous avons moins d'une minute pour le point numéro 6 et c'est un point qui fait référence à la participation, l'activité, la diversité, comment opérationnaliser la diversité, comment la rendre opérationnelle dans toutes les unités constitutives ? Cela concerne le travail du CCWG sur la piste numéro 2, le travail sur les régions faiblement desservis.

Donc la question que nous posons au conseil d'administration, c'est comment comptez-vous assurer une participation active ou comment l'encouragez-vous dans le travail d'élaboration de politiques de la part de toutes les parties prenantes, de tous les pays, dans tous les processus ? Par quels moyens cela sera-t-il rendu possible ? Comment comptez-vous encourager la diversité dans les processus de l'ICANN ? Voilà.

STEVE CROCKER : Cela fait référence à la piste de travail numéro 2, n'est-ce pas ?
Cherine Chalaby, voulez-vous faire un commentaire à ce sujet ?

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci, Cherine. Le conseil d'administration a soutenu, en permanence, les efforts de renforcement de la participation à l'ICANN. Nous voulons encourager cette participation et il y a des initiatives en cours, au niveau du renforcement de capacités, au niveau de l'encouragement à la participation des industries, des commerces, des utilisateurs finaux, afin que tous les pays, toutes les parties prenantes puissent participer à ces processus.

La dernière fois que j'ai vu des données sur cette participation, c'était au niveau de l'ATR2. Donc je pense qu'il nous faut collecter davantage de données sur cette participation pour renforcer ces services.

Je pense que nous ne serons jamais satisfaits tant qu'on n'aura pas vu de preuves, de chiffres attestant cette participation.

ARGENTINE : Merci. Je suis Olga Cavalli, représentante de l'Argentine. Merci au conseil d'administration d'être ici présent. Merci, Rinalia.

Je n'ai pas de données à partager avec vous, mais je participer à l'ICANN depuis 10 ans, et ce que je vois encore, c'est un écart entre la participation et l'engagement actif dans le développement de politiques.

Les représentants du GAC jouent un rôle important. Ces représentants, avec les autres membres de la communauté, jouent un rôle important dans le développement de politiques. Ils doivent être plus impliqués dans le travail de l'ICANN. C'est un travail que le GAC doit améliorer.

THOMAS SCHNEIDER : Alice, de la Commission de l'Union Africaine.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE : Merci beaucoup. Merci au conseil d'administration. Merci Rinalia pour ces commentaires.

Je veux reconnaître que le GAC a un groupe de travail qui se penche sur cette question en particulier, un groupe qui travaille sur les régions faiblement desservies.

Hier, nous avons eu une séance consacrée au renforcement des capacités de la région Asie-Pacifique qui a eu beaucoup de succès. Nous explorons des pistes de travail pour améliorer la participation des zones faiblement desservies, notamment au

niveau des pays. Nous sommes très actifs au niveau de la participation des gouvernements et nous avons développé un plan de travail que nous espérons voir accompagné de ressources. Nous voulons voir une approche plus cohérente pour répondre à ce besoin.

L'ICANN établit des partenariats avec des organisations qui font déjà, qui mettent en place ce type d'initiatives. Ces partenariats vont nous permettre d'assurer la diversité dans ces différents domaines et vont nous permettre d'assurer une plus grande participation des gouvernements en général, mais aussi des autres parties prenantes au travail de l'ICANN.

Nous allons donc explorer ces pistes de travail de manière plus approfondie et nous espérons pouvoir revenir vers vous avec des recommandations. Merci beaucoup.

BRUCE TONKIN :

Je voulais simplement m'étendre un peu par rapport à ce que vous avez dit en ce qui concerne le rôle du GAC et des représentants du GAC. Dans la mesure du possible, j'encourage les membres du secteur privé également, les fournisseurs de services Internet, les organisations d'utilisateurs non commerciaux, ce serait très bien d'encourager la participation de ces secteurs aussi dans les différents pays.

THOMAS SCHNEIDER : La France voulait intervenir. Après, nous devons passer au point suivant. La France, vous êtes le dernier.

FRANCE : Je vais parler en français.

Je voudrais avoir l'avis du conseil d'administration concernant les questions de la diversité incluses dans la piste de travail numéro 2. Ça fait longtemps qu'on en entend parler, tout le monde se met d'accord pour dire que c'est important et qu'il faut avancer.

Le sous-groupe du CCWG est au travail et on a pu déjà discuter de la création d'une structure pérenne pour avancer sur la diversité. Beaucoup de parties prenantes du monde sont intéressées et veulent plus de diversité, donc je voulais connaître un peu l'avis du conseil concernant la mise en place d'une structure et d'une politique permanente sur ce sujet.

ASHA HEMRAJANI: Asha Hemrajani, du conseil d'administration.

Je voudrais remercier le représentant de la France auprès du GAC, parce que lorsque j'ai participé, hier, avec Alice Munyua, sur les pays de la région Asie-Pacifique et le sous-groupe des

régions faiblement desservies, j'ai entendu soulever la même question.

Nous avons de plus de participation pour la piste de travail numéro 2. Ce groupe a déjà commencé à travailler, il y a plusieurs sous-groupes et il y a cette possibilité pour les gens de se présenter en tant qu'observateurs.

Pour me faire l'écho de ce que Bruce a dit, si nous voulons la diversité, nous avons besoin du soutien de la communauté. Ce serait très important que les représentants du GAC encouragent les entreprises, les ISPs, les avocats s'occupant des droits de propriété intellectuelle et tous les domaines au sein de la communauté de l'ICANN pour qu'ils se portent candidats et participent.

LOUSEWIES VAN DER LAAN: C'est très important que dans ce sous-groupe, il y ait beaucoup plus de participants.

Pour le moment, c'est un petit groupe, il y a beaucoup de travail à accomplir et c'est très important, pour les résultats, de bénéficier du soutien de toute la communauté. Si ce n'est qu'un petit groupe, on ne peut pas avancer sur ces questions très importantes.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

Je pense que nous devons s'arrêter ici. Le point suivant est très court. Je vais demander à Olga et à Mark pour les points 7 et 8.

Peut-être que vous pouvez prendre la parole, Olga.

OLGA CAVALLI : Au cours de ces dernières semaines, nous avons eu des communications par rapport au processus d'enchères. Il semblerait que ce n'est pas un processus transparent et nous aimerions des clarifications de la part du conseil d'administration.

STEVE CROCKER : Je ne comprends vraiment pas d'où viennent ces commentaires, parce qu'il y a eu beaucoup de documentation sur le processus d'enchères. Ce processus a été détaillé étape par étape jusqu'à cette dernière semaine.

Je sais que les organisations signataires de la charte ont envisagé la création d'un groupe de travail intercommunautaire qui travaillerait sur les revenus des enchères. Je ne comprends pas d'où viennent ces commentaires. Les fonds disponibles sont sur un compte séparé, sont gérés séparément et il y a des

rapports sur leur gestion. Je ne comprends vraiment pas d'où viennent ces commentaires.

THOMAS SCHNEIDER : C'est par rapport à ce cas particulier, nous essayons de trouver des faits sur ce qui s'est passé. Est-ce qu'il y a des problèmes au niveau des règles ? Que s'est-il passé ? Nous essayons de trouver les informations correctes. Nous pouvons peut-être poursuivre par voie électronique. Nous avons bien compris que vous ne voulez pas faire de commentaires sur cela maintenant, nous essayons de trouver des faits.

STEVE CROCKER : Juste pour être clairs, nous parlons des problèmes au niveau des enchères du .WEB. Il y a un litige et différentes parties impliquées dans ce litige et nous ne ferons pas de commentaires sur cela. Nous avons travaillé sur les mécanismes, pour savoir où va l'argent de ces enchères et tout cela fait l'objet de rapports.

Bien sûr, les fonds venant des enchères vont sur un compte spécifique et tout ce qui a trait aux litiges, bien sûr, sur .WEB, sera traité différemment. Il y aura un processus et un rapport à ce sujet.

THOMAS SCHNEIDER : Nous vous prions de nous tenir informés au fur et à mesure de l'avancement de ce processus.

Mark, si vous pouviez présenter très brièvement le point suivant.

ROYAUME-UNI : C'est un rapport élaboré par le Conseil de l'Europe sur les candidatures communautaires aux nouveaux gTLDs de la série qui a été finalisée. C'est une analyse en profondeur qui explore les problèmes auxquels ont été confrontés les candidats qui ont présenté leur candidature.

Le GAC révisera les recommandations contenues dans ce document pour essayer de trouver des recommandations pour la nouvelle série. Nous essaierons de faire parvenir au conseil d'administration les recommandations qui résulteront de ce rapport.

Il s'agit juste d'informer le conseil d'administration de l'existence de ce document.

STEVE CROCKER : Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Merci à tous. C'était une réunion très constructive.

Une question : quand aurons-nous notre réunion ? Vous ne partez pas avant de m'avoir dit quand sera cette réunion. Deux ou trois mois ? Pas plus de quatre semaines ?

CHRIS DISSPAIN : Deux, trois, quatre ?

THOMAS SCHNEIDER : Pas plus de quatre semaines, d'accord ?

CHRIS DISSPAIN : Oui, très bien.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]